

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**Délibération :**  
**N° 2011\_6\_1**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :

Votants : 8

**Objet : Compte rendu du Syndicat d'Eau : fusion avec Champniers**

L' an deux mille onze , le jeudi 28 juillet à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 19 Juillet 2011

Présents :

**Excusés :** Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Monsieur BRUNET Jacky, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur VIART Luc, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas, Madame GUILBAUD Marlyse, Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LIOT Gérard

**Secrétaire de séance :** Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de Réforme Territoriale remis par le Préfet en ce qui concerne la fusion des Syndicats d'eau de Puyréaux et de Champniers.

Les Syndicats d'eau de Puyréaux et de Champniers ne souhaitent pas fusionner dès maintenant.

Le Conseil après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis défavorable à la fusion du Syndicat d'eau de Puyréaux et du Syndicat d'eau de Champniers

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT